



**ATELIER DE MISE EN PLACE D'UN COMITÉ NATIONAL
DE VEILLE CITOYENNE ET PARLEMENTAIRE SUR L'APPLICATION
DE LA CHARTE PREGEC AU BURKINA FASO**

CHARTRE PREGEC



PROJET D'ORDRE DU JOUR

Royal Beach Hotel,
Ouagadougou, 19-20 juin 2019



Contexte

La Charte pour la prévention et la gestion des crises alimentaires (Charte PREGEC) est un code de bonne conduite qui décline les responsabilités et engagements des acteurs impliqués dans la prévention et la gestion des crises alimentaires. Les engagements portent notamment sur le renforcement des systèmes d'information, des plateformes de dialogue, de coordination et cohérence des interventions et les instruments de prévention et de réponse.

Les deux premières évaluations de la Charte PREGEC ont révélé sa faible connaissance par les parties prenantes censées l'appliquer. Cette situation se traduit par les réponses inefficaces aux crises alimentaires et nutritionnelles. C'est ainsi que la deuxième évaluation a

recommandé d'intensifier la domestication de la Charte à travers des comités nationaux de veille citoyenne et parlementaire sur le respect de ses principes et des engagements. Cette recommandation est en ligne avec les objectifs stratégiques poursuivis par le Cadre d'engagement et d'interpellation sur l'application de la Charte PREGEC mis en place par douze organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé, et dont la coordination a été confiée au Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest (ROPPA). À travers ce Cadre, les organisations paysannes (OP), les OSC et les organisations du secteur privé envisagent d'interpeller les pouvoirs publics et leurs partenaires techniques et financiers sur le respect des engagements de la Charte PREGEC.

Recommandation de la seconde évaluation de la Charte PREGEC

Aux États et au RPCA : Intensifier la domestication de la Charte PREGEC

Toutes les insuffisances impactant négativement l'efficacité de la réponse aux crises alimentaires et nutritionnelles relèvent de manquements dans l'application de la Charte PREGEC. Ainsi, les États avec l'appui du RPCA, devraient intensifier la domestication et la vulgarisation de la Charte.

Il s'agit notamment :

- D'accélérer l'opérationnalisation des mécanismes in situ de suivi-évaluation comme préconisé dans la Charte PREGEC ;
- D'accompagner la mise en place de comité de veille de la société civile et parlementaire, leviers essentiels à la gouvernance SAN et résilience en général.

Rôle des organisations paysannes, des organisations de la société civile et du secteur privé

Signataires de la Charte PREGEC, les OP, les OSC et le secteur privé ont un rôle déterminant à jouer dans l'application des engagements de la Charte PREGEC à l'échelle régionale, nationale et locale. Leurs capacités de plaidoyer sont requises pour interpeller les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers sur le respect des principes de la Charte.

Pour mener à bien cette mission, les OP, les OSC et le secteur privé doivent travailler avec les parlementaires. Leur mission première est de légiférer sur les textes, y compris ceux impactant les systèmes alimentaires et la SAN et de façon générale, assurer une fonction de veille sur l'action gouvernementale. Grâce à l'appui technique de la FAO, les parlementaires ont mis en place une l'Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire

et nutritionnelle (PAPA-FSN) avec l'objectif de garantir le respect du droit à l'alimentation. La coalition entre les OP, les OSC, le secteur privé et les parlementaires autour de la SAN, revêt donc une importance capitale. Ainsi, le Cadre d'interpellation a prévu la mise en place des comités nationaux de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte PREGEC.

L'atelier du Burkina Faso est organisé sous les auspices de la Confédération paysanne du Faso (CPF), plateforme nationale du ROPPA et point focal national du Cadre d'interpellation. L'initiative du Burkina Faso est considérée comme un projet pilote, qui devrait à terme permettre aux 17 États membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS de se doter de ces comités nationaux.

Contacts

- M. Issoufou Porgo, CPF, issouporgo@yahoo.fr, +226 70 24 50 46
- Mme Imelda Agondanou, ROPPA, imelda.agondanou@gmail.com, + 226 66 01 00 67

Objectifs

Objectif global

- Mettre en place un cadre de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte PREGEC au Burkina Faso.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la connaissance des OP, des OSC, du secteur privé et des parlementaires sur le RPCA et son dispositif régional de prévention et de gestion des crises alimentaires (PREGEC) ;
- Renforcer la connaissance des OP, des OSC, du secteur privé et des parlementaires sur les principes et engagements de la Charte PREGEC et les indicateurs de suivi ;
- Mettre en place un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur l'application de la Charte PREGEC au Burkina Faso, y compris ses axes prioritaires d'intervention ainsi que les rôles et les responsabilités de ses membres.

Résultats attendus

- Les OP, OSC, le secteur privé et les parlementaires ont une meilleure connaissance du RPCA et de son dispositif PREGEC ;
- Les OP, les OSC, le secteur privé et les parlementaires ont une meilleure connaissance de la Charte PREGEC, de ses engagements et les indicateurs de suivi ;
- Un comité national de veille citoyenne et parlementaire sur le suivi de l'application de la Charte PREGEC est mis en place, y compris ses axes prioritaires d'intervention ainsi que les rôles et les responsabilités de ses membres.

Participants

L'atelier regroupera environ 40 participants représentant des OP, des OSC et du secteur privé engagés dans les questions de SAN ; des parlementaires ; des représentants des ministères et structures concernés par la SAN (agriculture ; environnement ; santé ; eau et assainissement ; promotion de la femme, de la solidarité nationale et de la famille ; Conseil national pour la protection sociale) ; des OIG (CEDEAO, UEMOA et CILSS) et des partenaires techniques et financiers.

MERCREDI **19 JUIN 2019**

RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES DE LA CHARTE PREGEC

OUVERTURE ET INTRODUCTION

08h00 – 08h30	Accueil des participants
08h30 – 09h00	Mots d'ouverture <ul style="list-style-type: none">• M. Bassiaka Dao, Président de la CPF• Représentant des PTF• Représentant des parlementaires• M. Lamourdia Thiombiano, Secrétaire général, Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles
	Photo de groupe
09h00 – 09h30	Introduction aux travaux <ul style="list-style-type: none">• Présentation et mise en place de l'équipe de rapportage, M. Issoufou Porgo, CPF• Objectifs de l'atelier, ordre du jour et méthode d'animation, M. Issa Martin Bikienga

SESSION 1. LA CHARTE PREGEC : ORIGINE ET ÉVOLUTION

09h30 – 10h30	Séquence 1 : Le RPCA et son dispositif PREGEC Intervenant : M. Ector Houssou, CILSS
09h30 – 10h00	Vidéo : l'origine du RPCA et ses fonctions Fonctionnement du dispositif PREGEC du RPCA
10h00 – 10h30	Discussions
10h30 – 10h45	Pause-café
10h45 – 12h30	Séquence 2 : De la Charte de l'aide alimentaire à la Charte PREGEC Intervenant : M. Abdou Keïta, CILSS
10h45 – 11h45	Vidéo : la Charte PREGEC Principes et engagements de la Charte PREGEC
11h45 – 12h30	Discussions
12h30 – 13h30	Déjeuner

SESSION 2. SUIVI DE L'APPLICATION DE LA CHARTE PREGEC

13h30 – 14h30	Séquence 1 : Mécanismes de suivi des engagements Intervenant : M Abdou Keïta, CILSS
13h30 – 14h00	Suivi in situ dans les pays Évaluations externes régulières Aperçu des indicateurs de suivi in situ de la Charte PREGEC
14h00 – 14h30	Discussions
14h30 – 17h30	Séquence 2 : Rôle des OP & OSC dans le suivi des engagements de la Charte Intervenant : M. Ousseini Ouédraogo, ROPPA
14h30 – 15h00	Cadre d'engagement et d'interpellation <ul style="list-style-type: none">• Mission• Priorités du plan d'action• Inventaire des actions menées
15h00 – 15h15	Pause-café
15h15 – 16h15	Autres actions et initiatives de plaidoyer sur la SAN conduites par des OP et OSC au Burkina Faso
16h15 – 17h00	Discussions
17h00 – 17h30	Bilan et synthèse par le modérateur

JEUDI **20 JUIN 2019**

MISE EN PLACE DE COMITÉ DE VEILLE CITOYENNE ET PARLEMENTAIRE AU BURKINA FASO

SESSION 3. COMITÉ DE VEILLE CITOYENNE ET PARLEMENTAIRE

07h30 – 08h00	Rappel des termes de référence des travaux de groupe et organisation des travaux par le modérateur
08h00 – 10h30	Séquence 1 : Travaux de groupe sur l'organisation du Comité
08h00 – 10h00	Discussion en groupe <ul style="list-style-type: none">• Mandat et composition des membres du Comité• Fonctionnement
10h00 – 10h45	Restitution en plénière, suivie d'une synthèse par le modérateur
10h45 – 11h00	Pause-café
11h00 – 13h45	Séquence 2 : Travaux de groupe sur le fonctionnement du Comité et de ses activités
11h00 – 13h00	Discussion en groupe <ul style="list-style-type: none">• Axes prioritaires d'intervention• Rôles et responsabilités des différentes catégories de membres (OP, OSC, secteur privé, parlementaires, etc.)
13h00 – 13h45	Restitution, suivie d'une synthèse par le modérateur
13h45 – 14h45	Déjeuner

SESSION 4. PROCHAINES ÉTAPES & SYNTHÈSE

14h45 – 16h15	Brainstorming : les prochaines étapes <ul style="list-style-type: none">• Finalisation des textes sur le fonctionnement du Comité• Activités prioritaires et modalités de mise en oeuvre
16h15 – 16h30	Pause-café
16h30 – 17h00	Synthèse des principaux résultats et conclusions par le modérateur
17h00 – 17h30	Clôture <ul style="list-style-type: none">• ROPPA• CPF

NOTES

NOTES



*En participant à l'atelier de travail, j'accepte de recevoir les Alertes Info du Réseau de prévention des crises alimentaires (RPCA) ainsi que tout autre message d'information sur l'actualité des travaux du Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE).
Si vous ne souhaitez pas recevoir ces messages, cliquer sur le lien « désabonner » en bas de ces messages.*